

ARR2014\_0041

**ARRETE**

**OBJET : DELEGATION DE FONCTION AU 3eme MAIRE ADJOINT**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire sous sa responsabilité et sa surveillance de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du conseil municipal, dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

VU la délibération n° DEL2014\_0075 en date du 28 mars 2014 portant élection des adjoints au Maire,

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de fonction est accordée à Monsieur Gérard SANCHEZ, 3eme Adjoint au maire, pour toutes les affaires communales relatives à l'Urbanisme, aux Transports et à l'Environnement, à compter du 29 mars 2014.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX,
- Monsieur le Comptable Public de Marne la Vallée,
- Monsieur de Directeur Général des Services,
- A l'intéressé

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 01 AVR. 2014

Le Maire

D. Vachez  
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	03 AVR. 2014
Affiché le	03 AVR. 2014
Notifié le	03 AVR. 2014
Publié le	03 AVR. 2014

